

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2017 : DELIBERATION N° 145

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**

☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL / ITOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 4 DECEMBRE 2017

L'an deux mille DIX-SEPT, le DOUZE DECEMBRE à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J.PAQUE - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - P. MACQ - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - M-P.ROPITAL - F. FEKIH - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - R.DETOURBE - L.A.DE BEJARRY

EXCUSE(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Christian DEMUYNCK (à Nicolas LEBLANC)

Patricia MACQ-REMIENS présente pour l'ensemble des projets de délibérations présenté à l'exclusion des délibérations 32 / 33 / 34 pour lesquelles pouvoir a été donné à Yves ZUMSTEIN

Corine DEMOUSTIER (à Arnaud DECAGNY)

André PIEGAY (à Pascaline MATAGNE)

Sophie CORDIER (à Denis DEJARDIN)

Frédéric LEFEBVRE (à Marie-Christine MORETTI)

Naëlle TAJDIRT (Jean-Pierre COULON)

EXCUSE(E)S :

Jean-Yves HERBEUVAL - Christophe DI POMPEO - Xavier DUBOIS

ABSENT(E)S :

Abdelhakim NEZZARI

Francis TRINCARETTO (absent pour les questions n° 32/33/34)

Louis-Armand DE BEJARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Naguib REFFAS

OBJET N°23 : Versement de subventions à certaines associations au titre de l'année 2018

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, et notamment son article 6 ;

Vu l'article 10 alinéa 3 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.1612-1, 1^{er} alinéa et L.2311-7 ;

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la Déontologie et aux droits et aux obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la circulaire NORPRMX1001610C du 18 janvier 2010 portant sur les relations entre pouvoirs publics et associations ;

Vu la délibération n° 181 en date du 19 décembre 2016 (en annexe) ;

Vu les dossiers de demandes de subventions ;

Considérant que le vote des subventions aux associations aura lieu simultanément au vote du budget primitif, par le biais de délibérations distinctes,

Considérant qu'en raison du vote du budget primitif prévu après le 1^{er} janvier 2018, le versement de ces subventions sera différé,

Considérant cependant, que les frais de fonctionnement de certaines associations, notamment des charges de personnel, entraînent des besoins de trésorerie qui ne peuvent attendre cette échéance,

Considérant qu'il convient de signer une convention avec chaque association bénéficiaire d'une avance sur subvention,

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accepter le versement anticipé sur subvention dans la limite des montants de subvention votée en 2017, aux associations suivantes :

- Rugby Club : 7 500.00 euros
 - USM Athlétisme : 10 500.00 euros
 - USM Basket : 31 400.00 euros
 - USM Football : 61 900.00 euros
 - Maubeuge Shopping : 3 800.00 euros
 - Caisse de solidarité : 22 500.00 euros
 - Maubeuge Art et Culture : 2 200.00 euros
 - CCT Le Manège : 82 500.00 euros
 - Ecole de Danse Maubeugeoise : 5 000.00 euros
 - Harpe en Avesnois (ADPHAH) : 2 800.00 euros
 - Idem + Arts : 8 500.00 euros
 - Renaissance Vauban : 10 000.00 euros
 - Association des Centres Sociaux et Socio-culturels de Maubeuge : 120 000.00 euros
 - Regards : 23 300.00 euros
 - Le Temps des Seniors (régularisation 2017) : versement de 2€ mensuels par adhérent, en respect du plafond maximum annuel de 24€ sur présentation du bilan annuel de l'association : 2.256.00 euros.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention ci-annexée, avec lesdites associations,
 - D'imputer la dépense correspondante sur les crédits à inscrire au budget de la ville pour l'année 2018 au chapitre 65.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité (ne participent pas au vote les élus membres de certaines associations)

- **Accepte** le versement anticipé sur subvention dans la limite des montants de subvention votée en 2017, aux associations suivantes :
 - Rugby Club : 7 500.00 euros
 - USM Athlétisme : 10 500.00 euros
 - USM Basket : 31 400.00 euros
 - USM Football : 61 900.00 euros
 - Maubeuge Shopping : 3 800.00 euros
 - Caisse de solidarité : 22 500.00 euros

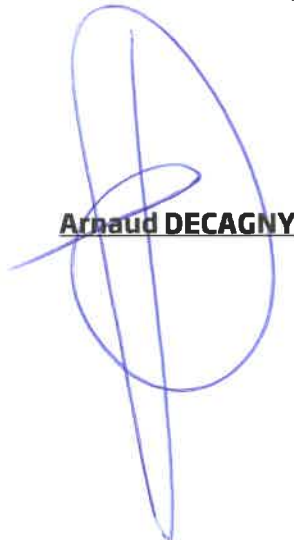
- Maubeuge Art et Culture : 2 200.00 euros
 - CCT Le Manège : 82 500.00 euros
 - Ecole de Danse Maubeugeoise : 5 000.00 euros
 - Harpe en Avesnois (ADPHAH) : 2 800.00 euros
 - Idem + Arts : 8 500.00 euros
 - Renaissance Vauban : 10 000.00 euros
 - Association des Centres Sociaux et Socio-culturels de Maubeuge : 120 000.00 euros
 - Regards : 23 300.00 euros
 - Le Temps des Seniors (régularisation 2017) : versement de 2€ mensuels par adhérent, en respect du plafond maximum annuel de 24€ sur présentation du bilan annuel de l'association : 2.256.00 euros.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention ci-annexée, avec lesdites associations,
 - **Décide** d'imputer la dépense correspondante sur les crédits à inscrire au budget de la ville pour l'année 2018 au chapitre 65.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,


Arnaud DECAGNY

